

Québec français



Lexicographie Pour une appropriation du français du Québec

Marie-Éva De Villers

Numéro 113, printemps 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/56235ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

De Villers, M.-É. (1999). Lexicographie : pour une appropriation du français du Québec. *Québec français*, (113), 99–102.



LEXICOGRAPHIE

POUR UNE APPROPRIATION DU FRANÇAIS DU QUÉBEC

L'infinie richesse et l'immense diversité de la langue française rendent impossible sa maîtrise intégrale. En effet, aucun locuteur ne peut prétendre connaître l'ensemble des caractéristiques morphologiques (la forme des mots), sémantiques (le sens des mots), syntaxiques (la construction des mots dans la phrase) ou pragmatiques (l'usage des mots) d'une langue. L'objet premier du dictionnaire de langue est de combler les lacunes du savoir linguistique et de réduire l'incertitude en cette matière. Ouvrage de référence essentiel, le dictionnaire est donc un document informatif qui doit répondre clairement et précisément aux diverses questions des locuteurs, des questions se rapportant principalement à la langue écrite.

PAR MARIE-ÉVA DE VILLERS

Les besoins particuliers des francophones du Québec

Les francophones de la planète se posent à peu près les mêmes questions sur l'orthographe ou la signification des mots. Cependant, en raison de leur histoire, de leur situation géographique, de leur bilinguisme, les francophones d'Amérique éprouvent certains problèmes particuliers, notamment en ce qui a trait aux mots, aux

sens, aux expressions qui leur appartiennent en propre ainsi qu'aux interférences que crée la proximité de la langue anglaise.

Le français du Québec comprend des mots ou des sens originaires de France, mais qui sont parfois disparus de l'usage standard français ; les Québécois doivent également dénommer des réalités qui leur sont spécifiques à l'aide de formes lexicales créées sur leur territoire ou empruntées à

d'autres langues. En conséquence, les dictionnaires devraient répertorier ces formes lexicales et inscrire les marques d'usage appropriées pour orienter adéquatement ceux qui les consultent.

Par ailleurs, si les francophones d'Amérique sont beaucoup plus réticents que les locuteurs français à emprunter des mots directement à l'anglais, ils emploient sans le savoir des mots français dans un sens qu'ils

ne possèdent pas sous l'influence de l'anglais (faux amis) ou traduisent parfois littéralement des expressions ou des constructions anglaises (calques). Les ouvrages lexicographiques qui leur sont destinés devraient proposer un traitement détaillé des anglicismes qui distinguerait clairement les emprunts utiles des emprunts abusifs.

Au cours de la dernière décennie, les échanges des citoyens de la planète se sont intensifiés, notamment les contacts entre les communautés de langue française. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de prendre conscience de la diversité des usages, d'être en mesure de distinguer ceux qui sont communs à toute la francophonie de ceux qui nous sont exclusifs. Que ce soit ici ou ailleurs, il importe également de connaître les emplois admis et ceux qui sont jugés incorrects dans un registre courant de communication écrite ou dans un registre familier, d'éviter les écueils de tous types, de pouvoir substituer aux emplois fautifs des formes correctes. Notre autonomie et notre sécurité linguistiques en dépendent. C'est à ce prix que nous définirons et légitimerons le français standard du Québec et donnerons aux jeunes Québécois la pleine maîtrise de leur langue.

Les résultats d'un sondage effectué par Hélène Cajolet-Laganière et présentés lors de la table ronde sur les marques lexicographiques en contexte québécois tenue en 1994 révèlent que les répondants « ne veulent ni glossaire, ni dictionnaire québécois essentiellement descriptifs, mais souhaitent un dictionnaire général à l'intérieur duquel les mots et les sens employés au Québec seraient distingués des mots et sens employés dans les autres pays francophones à l'aide d'une marque quelconque, [que] les utilisateurs de dictionnaires accordent une importance certaine aux marques, les plus importantes étant les marques topolectales, suivies des marques normatives, puis des marques de niveaux de langue »¹. Hélène Cajolet-Laganière conclut : « le public québécois désire essentiellement un dictionnaire de type normatif, car il veut être informé sur le "bon usage" ou l'usage "dominant" au Québec, de telle sorte que son expression soit adéquate »².

Alain Rey distingue le dictionnaire descriptif, dont le rôle correspond à celui d'un « observateur objectif » de la langue, ainsi qu'il l'écrit dans la préface du *Nouveau Petit Robert* de 1993, et le dictionnaire normatif, dont l'objectif est de proposer l'usage le plus sûr parmi tous ceux qui se font concurrence³.

Ainsi que le rappelle le lexicographe suédois Bo Svensén, le dictionnaire le plus descriptif qui soit comporte toujours une

dimension normative considérable. En effet, le simple choix d'inclure un mot dans la nomenclature de cet ouvrage constitue en quelque sorte une consécration de son usage et l'absence de marques d'usage de temps (ex. : vieilli, néologisme), d'espace (ex. : Québec, Belgique, régionalisme), de registre (ex. : familier, littéraire), de domaine (ex. : astronomie, physique) signale des emplois neutres, de registre courant.

Les lexicographes se gardent de consigner des formes incorrectes, inexactement orthographiées, des impropriétés même courantes puisque, par défaut, la seule présence d'un mot dans un dictionnaire fait en sorte qu'il est reçu, qu'il est considéré comme appartenant à la norme, à la norme valorisée par la communauté à laquelle l'ouvrage est destiné⁴. En effet, le dictionnaire n'a pas à consigner des erreurs sous le seul prétexte que celles-ci sont courantes ; il doit plutôt renseigner le lecteur qui s'interroge et lui indiquer le terme juste. À titre d'exemple, un recueil de conjugaison ne peut proposer « il a répondu », « elles sontaient », « les enfants jouent » même si ces formes sont usitées. Rappelons le tollé qu'a soulevé la bévue récente de Bescherelle et le correctif immédiat que l'éditeur a dû apporter !

La lexicographie québécoise : le test du marché

L'histoire de la lexicographie québécoise est riche d'enseignements, car elle permet de dégager certains consensus, certaines tendances fondamentales. L'examen de la production lexicographique québécoise, qui s'échelonne sur les 150 dernières années, met en évidence le fait que la description du français québécois standard est encore inachevée et que la communauté francophone du Québec souhaite disposer d'une explicitation de la norme de sa langue, particulièrement de sa langue écrite.

Sur le plan quantitatif, nous observons que le nombre des publications à perspective corrective ou normative dépasse largement celui des publications de nature descriptive. Nous pouvons également constater que l'accueil réservé aux ouvrages normatifs est nettement plus favorable que celui qu'ont reçu les ouvrages de description globale caractérisés par une absence ou une insuffisance de marques topolectales ou normatives, de nature à accroître l'insécurité linguistique des locuteurs québécois. Ceux-ci estiment devoir être informés sur l'utilisation géographique des mots, des expressions et des sens ainsi que sur la conformité ou l'absence de conformité à la norme linguistique de leur communauté. Par ailleurs, la production lexicographique qué-

bécoise comporte souvent une orientation historique et les usages qui sont décrits ne sont pas toujours perçus comme des usages contemporains ou urbains de la langue française au Québec.

Le *Glossaire du parler français au Canada* qui a été publié en 1930 par la Société du parler français au Canada ou le *Dictionnaire historique du français québécois*, préparé sous la direction de Claude Poirier par l'équipe du Trésor de la langue française et dont le premier tome vient de paraître aux Presses de l'Université Laval, sont des ouvrages à perspective différentielle ; ils ont donc pour objet de décrire uniquement les mots, les sens, les expressions qui appartiennent exclusivement à l'usage linguistique des Québécois. Ces ouvrages suscitent un grand intérêt et sont bien accueillis par le public québécois parce que leur orientation est claire : ils ne traitent que les québécismes et n'intègrent pas dans leur nomenclature des usages du français standard et des usages proprement québécois sans marques distinctives. Cependant, compte tenu de leur nomenclature restreinte, ces ouvrages ne peuvent servir de dictionnaires usuels et, par le fait même, être largement diffusés.

Nous nous attacherons plutôt aux ouvrages lexicographiques de description globale qui ont pour objet à la fois la langue standard et les usages lexicaux propres au français du Québec. Ces dictionnaires répertorient les mots, les expressions, les sens que se partagent tous les francophones ainsi que ceux qui sont exclusifs aux locuteurs québécois et les intègrent dans un seul ordre alphabétique, dans une seule nomenclature.

Le *Dictionnaire général de la langue française au Canada* de Louis-Alexandre Béllisle paraît d'abord en 1957 et il est réédité en 1971, puis en 1974. Il est entièrement revu, augmenté et mis à jour pour constituer le *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, publié en 1979 par Beauchemin. L'ouvrage connaît une importante diffusion ; il est vendu à plus de 300 000 exemplaires, selon Maurice Lebel qui en signe la préface.

L'ouvrage est à la fois descriptif et normatif ; les canadianismes de bon aloi sont distingués des canadianismes populaires et folkloriques et les formes fautives répertoriées sont accompagnées d'un symbole (un X encerclé). Dans la préface de l'édition de 1979, Maurice Lebel écrit : « Son *Dictionnaire* en est un du bon usage. Il est correctif. Il ne manque jamais l'occasion de mettre en garde contre toute incorrection ou impropriété de terme ; les indications sur l'emploi correct et précis des mots ne font certes point défaut sous sa plume ».

L'accueil très favorable qu'a reçu ce dictionnaire, ses nombreuses rééditions attestent que cet ouvrage répond adéquatement aux besoins des consommateurs québécois, que la description qui y est faite correspond à l'usage que ceux-ci valorisent.

En revanche, l'accueil mitigé qu'ont reçu le *Dictionnaire du français Plus*, publié en 1988 par le Centre éducatif et culturel, ainsi que le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, paru en 1992 chez Robert, pourrait être attribué aux choix éditoriaux de ces ouvrages qui ne correspondent pas ou peu aux aspirations de la communauté linguistique du Québec.

D'une part, les usagers québécois des dictionnaires semblent juger essentiel que les emplois qui leur sont propres soient clairement distingués de ceux qui appartiennent au français de tous les francophones. D'autre part, les Québécois ne souhaitent pas que soient répertoriées dans un dictionnaire général les formes lexicales strictement orales, les emplois fautifs des locuteurs faiblement scolarisés, même si ces emplois existent. Par ce rejet, ils indiquent que la langue décrite dans les ouvrages lexicographiques qui leur sont destinés doit correspondre au bon usage québécois contemporain, à l'usage qu'ils valorisent, qu'ils souhaitent voir enseigner à leurs enfants et donc consigner dans les dictionnaires.

Ainsi que le rappelle fort justement Claude Poirier lors du colloque sur la lexicographie québécoise tenu à Québec en 1985 : « Le dictionnaire est à la limite du linguistique et du social ; c'est un produit de consommation dont la préparation suppose une certaine forme de consensus. [...] Le défi du lexicographe contemporain consiste à répondre aux besoins concrets d'une collectivité tout en satisfaisant le mieux possible aux exigences de la linguistique »⁵.

Chantal Bouchard raconte éloquentement la longue histoire d'insécurité linguistique des Québécois, histoire qui permet de mieux comprendre les attitudes et les attentes des usagers des dictionnaires au Québec : « Il semble bien qu'une majorité des Québécois ne souhaitaient pas s'identifier à une variété linguistique associée à l'état de domination, de pauvreté et d'ignorance, qui avait présidé à l'émergence de cette variété dans la classe ouvrière et le prolétariat urbains. D'autre part, en se débarrassant progressivement des caractères d'un peuple dominé, les Québécois ont acquis une meilleure opinion de ce qu'ils sont et de ce dont ils sont capables. Cette amélioration globale a des répercussions sur l'idée qu'ils se font de la langue qu'ils parlent »⁶.

Dans le bilan de la situation de la langue française au Québec intitulé *Le français, langue commune. Enjeu de la société québécoise* que publie le gouvernement du Québec en 1996, on peut lire : « Les ouvrages qui se vendent [...] sont des ouvrages de type normatif ou carrément correctif, qui situent les usages québécois par rapport aux usages du reste de la francophonie. Les deux dictionnaires généraux qui ont essayé de décrire le français québécois sans indiquer les usages qui étaient propres au Québec n'ont pas reçu le même accueil. Le public ne semble pas prêt à suivre la voie tracée par ceux qui voudraient,

Multidictionnaire de la langue française propose un nouveau genre de dictionnaire, caractérisé par une approche globale de l'usage plutôt que par la seule description du sens des mots, répondant ainsi aux besoins spécifiques et variés des usagers du XXI^e siècle ». Quant à la norme, le préfacier écrit : « Tout dictionnaire s'élabore en fonction de la norme sociale admise par les membres de la communauté linguistique à laquelle il est destiné. Sur ce point, le *Multidictionnaire* adopte une position nuancée. Il décrit la norme du français, telle qu'elle est explicitée par les grammaires et les grands dictionnaires, noyau dur de la



PHOTO : MICHEL SAINT-JEAN, CULTURE VIVANTE, N° 2, MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES DU QUÉBEC, 1996.

dans les dictionnaires, traiter le français québécois comme un tout, sans aucune référence au français parlé ailleurs dans le monde »⁷.

La première édition du *Multidictionnaire des difficultés de la langue française* paraît en 1988 aux éditions Québec/Amérique. La visée de l'ouvrage est normative : le *Multidictionnaire* décrit le français de tous les francophones et le bon usage québécois. Il distingue les usages du français standard de ceux qui sont propres au Québec et précise les emplois admis et ceux qui sont jugés incorrects dans un registre courant de communication écrite ou dans un registre familier. Il souligne les écueils de tous types, signale les emplois fautifs et propose les formes correctes à leur substituer.

Dans la préface de la 3^e édition (1997), Jean-Claude Corbeil explique : « Le

langue française commune à tous les francophones et qui permet l'intercommunication entre l'ensemble des usagers de la langue française par-delà les particularismes de chaque pays ou de chaque région. [...] Il signale les usages propres au Québec et les partage selon leur statut relativement à la norme du français québécois, selon qu'ils sont admis comme standards, qu'ils appartiennent à des registres de langue ou qu'ils sont discutables ou à éviter parce que ce sont des anglicismes ou des formes fautives, parfois simplement vieilles, perpétuées par la tradition orale ».

À l'examen de la production lexicographique québécoise, les deux ouvrages de description globale qui ont réussi le test du marché, pour ainsi dire, présentent des caractéristiques communes ; il est permis de croire que ce succès est attribuable au fait que ce sont ces ouvrages qui décrivent

le plus justement l'usage valorisé au Québec, répondant en cela aux besoins des locuteurs.

La peur des mots

Pourquoi certains linguistes refusent-ils aux Québécois le droit d'être informés clairement sur les divers statuts de leurs mots ? Le dictionnaire doit appeler les choses par leur nom puisque c'est là justement son rôle : les termes « québécoïsme » ou « anglicisme » ne sont pas des mots tabous et si les Québécois éprouvent des difficultés particulières avec ces particularismes, leurs ouvrages de référence devraient les renseigner correctement en la matière. Certains linguistes sont à ce point timorés qu'ils refusent de signaler explicitement les emplois propres au Québec de peur de heurter les locuteurs québécois ; cette mention ne constitue pourtant pas une marque d'infamie, une tare sémantique, mais bien un simple renseignement. Cette attitude frileuse n'est pas de mise parce que, depuis quelques décennies, les Québécois se sont pris en charge ; forts de leurs réalisations, de leur compétence et de leur créativité, ils ont gagné en assurance sur tous les plans. Nous croyons qu'ils ont acquis suffisamment de maturité linguistique pour être en mesure maintenant de faire le choix des mots qu'ils veulent employer selon les diverses situations. Pour jouer pleinement son rôle, le dictionnaire doit leur permettre de le faire en toute connaissance de cause : la philosphie du « né pour un petit pain linguistique » est désuète.

Le traitement des québécoïsmes

Dans l'essai qu'elle publie en 1998, Chantal Bouchard estime qu'« un certain nombre des caractéristiques du français tel qu'on le parle au Québec ont acquis une légitimité qu'elles n'avaient pas aux yeux des Québécois eux-mêmes »⁸. Le dictionnaire devrait faciliter l'appropriation de leur langue par les francophones du Québec en les renseignant précisément sur les divers statuts des mots, sens et expressions. À titre d'exemples, il est important de distinguer l'acception standard de l'adjectif creux au sens de « vide » (ex. : ce tronc d'arbre est creux) ou au sens figuré de « vide de sens » (ex. : des paroles creuses) de l'acception québécoïse de « profond » (ex. : un lac creux de trois mètres). Par ailleurs, au siècle dernier, l'auteur du *Père Goriot* employait le verbe piger au sens de « prendre » : « Vous ne voulez donc pas nous dire où vous pigez tant de monnaie ? » (Balzac). Aujourd'hui, cette acception est sortie de l'usage en France alors que son emploi est resté vivant au Québec.

Ces distinctions méritent d'être signalées ; loin de dévaloriser les mots ou les sens propres au français du Québec, elles permettent aux locuteurs québécois de choisir les emplois qui conviennent le mieux au contexte de leurs communications aussi bien au sein de leur communauté qu'à l'extérieur.

Le traitement des anglicismes

Dans la communication qu'il présentait lors de la table ronde sur les marques lexicographiques, Vital Gadbois insistait sur l'importance de « mettre fin à la confusion entre l'emprunt à l'anglais (un constat historique) et l'anglicisme (un jugement normatif). Qu'on le veuille ou non, un dictionnaire de langue à l'école, dans la famille et au bureau est un outil normatif ; il est important qu'il ne soit pas que cela, mais il doit être aussi cela »⁹.

À titre d'exemples, le dictionnaire doit condamner des expressions telles que « changement d'huile », « centre d'achats », « dépôt direct » puisque ces emplois constituent des calques des expressions anglaises « oil change », « shopping center », « direct deposit », des calques inutiles qui viennent concurrencer des formes lexicales françaises largement diffusées, soit les expressions « vidange d'huile », « centre commercial » et « virement automatique ».

Le seul fait de retenir un mot, une expression dans la nomenclature d'un dictionnaire, donne droit de cité à ce mot, à cette expression, consacre en quelque sorte son usage. Si le dictionnaire répertorie les formes fautives, c'est toujours pour les signaler comme telles et proposer les formes correctes qu'il faut leur substituer. Pourquoi les Québécois devraient-ils se satisfaire de mots incorrects, de formes approximatives alors qu'ils sont généralement à la recherche des termes justes et semblent très fiers de les employer lorsqu'ils les connaissent ?

Nous croyons qu'il importe particulièrement de donner aux jeunes Québécois des ouvrages de référence rigoureux et fiables qui leur permettront d'accroître la précision et la richesse de leur vocabulaire, car le lexique constitue une de leurs principales faiblesses selon l'enquête du groupe DIEPE¹⁰ auprès de 7 000 élèves de 3^e secondaire de France, de Belgique, du Québec et du Nouveau-Brunswick : la moyenne québécoïse est de 56 %, un écart de 10 points par rapport aux moyennes française et belge. À l'université, nous observons depuis quelques années des progrès marqués quant à la maîtrise de la langue française par les étudiants mais, pour ce qui est du vocabulaire, ceux-ci demeurent insuffisamment outillés et désavantagés par rapport à leurs camarades européens.

Une approche globale de l'usage

Pour être véritablement utiles et contribuer à la définition comme à la légitimation du français standard du Québec, les ouvrages lexicographiques destinés aux locuteurs québécois doivent répondre aux besoins particuliers de ces locuteurs.

En 1999, nous estimons que les attentes des utilisateurs de dictionnaires au Québec sont les suivantes :

- la recherche d'un modèle linguistique à suivre, de l'usage valorisé par la communauté ;
- la distinction souhaitée entre les emplois lexicaux communs à tous les francophones et ceux qui sont exclusifs aux locuteurs québécois à l'aide de marques toponomastiques ;
- le rejet d'une intégration dans la nomenclature du dictionnaire d'emplois québécois relevant strictement de l'oral ou de formes incorrectes ;
- la nécessité d'une description du français québécois standard qui repose sur l'usage contemporain de la langue.

Notes

1. Hélène Cajolet-Laganière, « Attentes et besoins du public québécois en matière de dictionnaires de langue », dans *Les marques lexicographiques en contexte québécois*, Québec, Office de la langue française, 1998, p. 69.
2. *Ibid.*, p. 70.
3. Alain Rey, « Norme et dictionnaire (domaine du français) », dans Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec/Paris, Conseil de la langue française/Le Robert, p. 545.
4. Bo Svensen, *Practical Lexicography. Principles and Methods of Dictionary Making*, Oxford/New York, Oxford University Press, 1993, p. 45.
5. Claude Poirier, « Les avenues de la lexicographie québécoïse », dans *La lexicographie québécoïse. Bilan et perspectives*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 270.
6. Chantal Bouchard, *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoïse*, Montréal, Fides, 1998, p. 15.
7. Gouvernement du Québec, *Le français, langue commune. Enjeu de la société québécoïse. Rapport sur la situation de la langue française*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications, 1996, p. 184.
8. Chantal Bouchard, *op. cit.*, p. 16.
9. Vital Gadbois, « Les marques d'usage en lexicographie : principes et suggestions pour répondre aux besoins de l'ordre pédagogique collégial », dans *Les marques lexicographiques en contexte québécoïse*, Québec, Office de la langue française, 1998, p. 86.
10. Groupe DIEPE, *Savoir écrire au secondaire. Étude comparative auprès de quatre populations d'Europe et d'Amérique*, Louvain, De Boeck, 1995, 273 p.